



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMITE DES PECHEs

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Onzième session

24-27 mai 2022

**SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES LORS
DES SESSIONS ANTÉRIEURES DU SOUS-COMITÉ DE
L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES**

Résumé

Le présent document de travail donne un aperçu des mesures prises par la Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO pour donner suite aux principales recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches de la FAO à ses sessions antérieures.

Suite que le Sous-Comité est invité à donner

Le Sous-Comité est invité à:

- examiner les informations et les documents de travail ayant trait aux activités menées par la Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO pour donner suite aux recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à ses sessions antérieures et à formuler des observations;
- examiner les progrès accomplis et les résultats obtenus et donner des avis, si nécessaire, sur les recommandations qu'il faudrait renforcer et auxquelles il faudrait donner la priorité pendant la prochaine période intersessions;
- inviter les Membres et les donateurs intéressés à fournir des ressources financières et/ou humaines, afin de mettre en œuvre les domaines prioritaires en matière d'aquaculture, qui sont jugés importants par le Sous-Comité.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

INTRODUCTION

1. La dixième session du Sous-Comité s'est tenue à Trondheim (Norvège), du 23 au 27 août 2019, à l'aimable invitation du Gouvernement du Royaume de Norvège. On trouvera le rapport de la dixième session dans le document d'information portant la cote COFI:AQ/XI/2022/INF.5.
2. Le Sous-Comité a formulé plusieurs suggestions et recommandations et a défini plusieurs domaines prioritaires en vue de travaux futurs visant à exploiter pleinement le potentiel du secteur aquacole et à faire en sorte que celui-ci contribue à la sécurité alimentaire nationale, régionale et mondiale, à l'atténuation de la pauvreté et au développement humain (voir le document portant la cote COFI:AQ/XI/2022/INF.5).
3. Depuis la dernière session du Sous-Comité, la FAO a publié l'édition 2020 de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*¹, une synthèse sur l'aquaculture en 2020 dans le monde et six études régionales sur la situation et les tendances en matière de développement de l'aquaculture².
4. L'aquaculture représente 46 pour cent de la production totale de poisson et 53 pour cent de la production d'aliments d'origine aquatique. Le taux de croissance de la production aquacole a certes ralenti ces dernières décennies, mais il s'élève toujours à 5,3 pour cent par an. En 2018, la production aquacole mondiale a atteint le nouveau record de 114,5 millions de tonnes (soit une valeur estimée à 234 milliards d'USD), dont 82,1 millions de tonnes de poisson et 32,4 millions de tonnes de plantes aquatiques. L'Asie est la région qui prédomine en matière de production aquacole: elle représentait environ 88,7 pour cent de la production mondiale de poisson et autres produits aquatiques alimentaires en 2018. La plus grande partie de la production aquacole (62,5 pour cent) provient de l'aquaculture continentale. On estime que la production mondiale totale de poisson et autres produits aquatiques devrait continuer de croître à un taux annuel de 1 pour cent. La croissance de la production devrait être presque entièrement imputable à l'aquaculture: la production d'aliments issus de l'élevage d'animaux aquatiques devrait atteindre 109 millions de tonnes d'ici à 2030, soit 37 pour cent de plus que les niveaux enregistrés en 2016¹.

Action menée par la FAO pour faire face à la covid-19

5. La pandémie de maladie à coronavirus (covid-19) s'est propagée dans le monde à la fin de l'année 2019 et s'est révélée être l'un des plus grands défis auxquels la FAO est confrontée depuis sa création. La pandémie de covid-19 a déclenché une crise de santé publique qui a été suivie d'une crise économique due aux mesures prises par les pays pour endiguer les infections, notamment les confinements, les interdictions de voyager et les fermetures d'entreprises. La pêche et l'aquaculture comptant parmi les secteurs les plus touchés, la FAO a pris de nombreuses mesures pour évaluer les répercussions de la pandémie qui évoluent rapidement et jeter les bases des interventions et des orientations stratégiques à envisager.
6. La covid-19 ne touche pas le poisson et n'est pas non plus provoquée par la consommation de poisson. Malgré cela, le secteur de la pêche et de l'aquaculture subit les effets indirects de la pandémie, notamment l'évolution de la demande des consommateurs et les difficultés d'accès aux marchés et les problèmes de logistique liés au transport et aux restrictions imposées aux frontières. Tout cela a eu des conséquences dévastatrices sur les moyens de subsistance des pêcheurs et des aquaculteurs, ainsi que sur la sécurité alimentaire et la nutrition des populations dont la consommation de protéines animales et de micronutriments essentiels dépend fortement du poisson. En outre, la forte baisse de la demande enregistrée en 2020 a entraîné une réduction des investissements dans le nouveau cycle de production, ce qui a fait reculer l'offre de nombreuses espèces en 2021.

¹ FAO. 2020. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*. Rome. www.fao.org/3/ca9229fr/ca9229fr.pdf.

² www.fao.org/fishery/regional-aquaculture-reviews/aquaculture-reviews-home/fr/. On trouvera également ces documents dans le document de référence de la session 11 à 17.

7. Afin d'aider à lutter contre ces effets, la Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO a mis sur pied une équipe spéciale sur la covid-19 dont la mission consiste à coordonner les initiatives menées contre la pandémie et à prêter un appui coordonné dans le cadre des mesures prises et des interventions menées contre les effets de la covid-19 sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Une des fonctions de cette équipe consiste à communiquer et à diffuser des informations. On trouvera toutes les publications à ce sujet sur une page du site web qui leur est consacrée³. Les travaux qui y figurent sont notamment des notes d'information et des documents de portée mondiale, régionale et nationale, qui résument les effets de la covid-19 sur le secteur de l'aquaculture et présentent des considérations, des orientations et des solutions qui aideront les responsables à agir efficacement.

PARTIE I: PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS DU SOUS-COMITÉ

8. À sa dixième session, le Sous-Comité a demandé que soient menées une analyse comparative et une évaluation des activités de la FAO⁴. La FAO fait rapport de ses activités à la Conférence au regard de son Cadre stratégique, dans le cadre du Rapport sur l'exécution du Programme⁵ et du Rapport d'évaluation du Programme⁶, lesquels comprennent une évaluation des produits biennaux et une vue d'ensemble des résultats obtenus.

9. La Conférence de la FAO, à sa quarante-deuxième session⁷, a accueilli favorablement le Cadre stratégique 2022-2031⁸ et son fil conducteur stratégique à l'appui de la transition, laquelle devrait être encouragée de manière cohérente, selon les besoins et en fonction du contexte et des capacités propres à chaque pays, l'objectif étant de parvenir à des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, qui doivent permettre d'apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*, en ne laissant personne de côté, afin de favoriser la concrétisation du Programme 2030 et des trois objectifs mondiaux des Membres de la FAO, tout en tenant compte du fait que les quatre améliorations définies dans le Cadre stratégique devraient être considérées et traitées dans le cadre d'une approche axée sur les systèmes alimentaires, en assurant l'équilibre entre les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable et dans le cadre du mandat de la FAO.

10. Les domaines prioritaires du Programme (DPP) guident les programmes qui seront mis en œuvre par la FAO au titre des quatre améliorations afin de résoudre les problèmes critiques et de créer les conditions propices aux changements nécessaires à la réalisation des cibles des objectifs de développement durable (ODD) sélectionnées. Ces DPP prennent la forme de thèmes techniques interdisciplinaires axés sur des questions spécifiques qui représentent la contribution stratégique de la FAO à certains indicateurs et cibles des ODD. Ils intègrent l'interdépendance et l'indivisibilité des ODD. Plusieurs DPP sont particulièrement pertinents pour l'aquaculture, compte tenu de leur caractère interdisciplinaire, et le nouveau Cadre stratégique offre de nombreuses perspectives pour l'aquaculture, notamment la *transformation bleue*.

³ www.fao.org/fishery/covid19/en.

⁴ COFI:AQ/X/2019/REPORT, par. 18. www.fao.org/3/ca7417t/CA7417T.pdf.

⁵ C 2021/8 www.fao.org/3/nc390fr/nc390fr.pdf.

⁶ C 2021/4 www.fao.org/3/ne002fr/ne002fr.pdf.

⁷ C 2021/REP www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf.

⁸ C 2021/7 www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf.

Programme mondial intégré pour une aquaculture durable

11. Afin de donner suite à un ensemble de demandes formulées par le Comité des pêches et le Sous-Comité, y compris les priorités convenues à sa huitième session en vue de travaux futurs (voir le document COFI:AQ/XI/2022/INF.7)⁹, la FAO a défini les grandes lignes d'un Programme mondial intégré pour une aquaculture durable (PMIAD). À sa trente-quatrième session, le Comité des pêches a recommandé de poursuivre l'élaboration du PMIAD, y compris d'un plan pour sa mise en œuvre (voir le document COFI:AQ/XI/2022/INF.6)¹⁰.

12. Par la suite, la Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO a été restructurée fin 2020. Organisée autour de trois piliers thématiques complétés par plusieurs équipes transversales, la nouvelle structure de la Division met en valeur le rôle de l'aquaculture durable, qui est l'un de ces piliers. La stratégie correspondant au domaine thématique sur l'aquaculture durable a été élaborée en tenant compte des priorités définies par les Membres, puisqu'elle intègre des thèmes importants et des questions transversales, et a été adaptée, afin de refléter les activités en cours. Globalement, la nouvelle structure devrait favoriser une approche plus ciblée, mieux coordonnée et plus intégrée qui permettra d'aider efficacement les Membres et de répondre à leurs besoins en matière de développement durable de la pêche et de l'aquaculture. Elle favorisera l'adoption d'une approche entièrement collaborative et cohérente dans l'ensemble de la FAO et dans le cadre des activités que l'Organisation mène avec ses partenaires stratégiques pour résoudre les problèmes mondiaux, régionaux et émergents, promouvra la participation de multiples donateurs et contribuera à une action coordonnée. À la lumière de la nouvelle structure et de la stratégie en cours d'élaboration, la nécessité de mettre en œuvre le PMIAD et son champ d'application seront examinés, afin de s'assurer que celui-ci répond pleinement aux besoins indiqués par les Membres.

Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire +20 à Shanghai, 22-25 septembre 2021

13. Compte tenu de l'importance critique de l'aquaculture et de la nécessité d'échanger et d'examiner des informations fiables pour renforcer sa contribution au développement durable, la FAO a été invitée par le Comité des pêches, à sa trente-troisième session¹¹, à collaborer avec le Réseau de centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique (RCAAP), afin de préparer la Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire +20 (CMA +20), comme cela avait été le cas précédemment en 2000 et en 2010. Le Sous-Comité de l'aquaculture, à sa dixième session¹², a salué et soutenu la proposition de la République populaire de Chine d'accueillir la CMA +20 à Shanghai. Le Comité des pêches, à sa trente-quatrième session¹³, s'est félicité de la tenue de la CMA +20 et a encouragé tous les Membres à y participer.

14. La CMA +20 s'est tenue du 22 au 25 septembre 2021, à Shanghai (Chine)¹⁴, lors d'une manifestation hybride, un nombre limité de personnes y assistant en personne et le reste en ligne. La CMA +20, qui avait pour thème «L'aquaculture au service de l'alimentation et du développement durable», a réuni des acteurs venant de gouvernements, d'entreprises, du monde universitaire et de la société civile, afin de définir des innovations politiques et technologiques, des possibilités d'investissement et des domaines de coopération fructueuse pour une aquaculture au service de l'alimentation et du développement durable.

15. Les participants à la CMA +20 ont adopté à l'unanimité le *Déclaration de Shanghai – L'aquaculture au service de l'alimentation et du développement durable*, qui met en lumière les

⁹ COFI:AQ/VIII/2015/REPORT, par 38. www.fao.org/3/i5191t/i5191t.pdf.

¹⁰ COFI/34/2021/REPORT, par. 10, al. b), www.fao.org/3/ne907fr/ne907fr.pdf.

¹¹ COFI/33/2018/REPORT, par. 44. www.fao.org/3/ca5184fr/ca5184fr.pdf.

¹² COFI:AQ/X/2019/REPORT, par. 73. www.fao.org/3/ca7417t/CA7417T.pdf.

¹³ COFI/34/2021/REPORT, par. 10, al. h), www.fao.org/3/ne907fr/ne907fr.pdf.

¹⁴ www.aquaculture2020.org.

principes et les moyens permettant de tirer le plus grand parti de l'aquaculture pour atteindre les ODD et, plus précisément, présente une vision commune de l'aquaculture durable, cinq engagements globaux, 10 priorités stratégiques et un appel à l'action.

16. Les principaux résultats de la CMA +20 seront présentés au Sous-Comité de l'aquaculture lors de la manifestation spéciale consacrée à la «Conférence mondiale sur l'aquaculture – Millénaire +20: l'aquaculture au service de l'alimentation et du développement durable», qui se tiendra lors de la présente session, et sont détaillés dans le document COFI:AQ/XI/2022/6.

Progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable relatives à l'aquaculture et à la pêche fondée sur l'élevage

17. La FAO a continué d'aider les organes régionaux des pêches et les réseaux d'aquaculture à promouvoir l'utilisation du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) et des directives techniques qui lui sont associées, afin de favoriser le développement durable de l'aquaculture. Le document de travail COFI:AQ/XI/2022/3 fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) relatives à l'aquaculture et à la pêche fondée sur l'élevage, tandis que le document de référence de la session COFI:AQ/XI/2022/SBD.1 donne un aperçu des changements apportés au CCPR et des mises à jour proposées en vue de leur futur examen par le Sous-Comité.

Résumé des progrès accomplis dans l'élaboration des Directives relatives à l'aquaculture durable

18. Les Directives relatives à l'aquaculture durable, dont l'élaboration a été demandée par le Sous-Comité, à sa neuvième session, seront adressées aux responsables politiques, afin de favoriser la visibilité, la valorisation et le renforcement du rôle important du secteur aquacole dans la mise en œuvre du CCPR et de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les Directives relatives à l'aquaculture durable définissent des principes directeurs et des éléments de base à prendre en considération pour développer l'aquaculture durable et créer un environnement propice à la prise en compte de tous les aspects de l'aquaculture.

19. On trouvera des informations complémentaires sur les Directives relatives à l'aquaculture durable dans le document de travail COFI:AQ/XI/2022/2.1, dans les documents d'information COFI:AQ/XI/2022/INF.9 et COFI:AQ/XI/2022/INF.10 et dans les documents de référence COFI:AQ/XI/2022/SBD.2 et COFI:AQ/XI/2022/SBD.3.

Atténuation du changement climatique et adaptation à ses effets dans le secteur aquacole

20. À sa dixième session, le Sous-Comité a recommandé que des activités intersessions soient consacrées à une réflexion sur des mesures concrètes en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets dans le secteur aquacole¹⁵.

21. La FAO donne des orientations et apporte son aide aux Membres et aux partenaires, afin qu'ils contribuent efficacement à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, en particulier: i) en renforçant la base de connaissances et les orientations en matière d'élaboration des politiques, ii) en réduisant la vulnérabilité des communautés de pêcheurs et d'aquaculteurs face aux effets du changement climatique et aux catastrophes naturelles, iii) en sensibilisant aux émissions et au potentiel d'atténuation dans le secteur de la pêche et de

¹⁵ COFI:AQ/X/2019/REPORT, par. 71. www.fao.org/3/ca7417t/CA7417T.pdf.

l'aquaculture, iv) en donnant plus de visibilité au secteur dans les débats intersectoriels et mondiaux sur le changement climatique et v) en élaborant et en mettant en œuvre des projets visant à favoriser l'adaptation, la réduction des risques et le renforcement de la résilience dans les pêches de capture marines, les pêches de capture continentales et l'aquaculture aux niveaux mondial, régional et national.

22. En 2020, la FAO a publié un document sur ses activités relatives au changement climatique, qui comprend des exemples de l'appui prêté par la FAO aux pays pour les aider à s'adapter aux effets du changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture. Il rassemble en outre les connaissances de la FAO les plus récentes sur le changement climatique, notamment un portefeuille contenant les outils et mesures d'adaptation utilisés pour aider les pays à tenir leurs engagements et à mener leurs plans d'action sur le climat, ainsi qu'une sélection de publications de la FAO¹⁶.

23. Du 2 au 13 décembre 2019, le Gouvernement de l'Espagne a accueilli à Madrid la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties, sous la présidence du Gouvernement du Chili. La FAO a contribué aux débats menés au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin de s'assurer que la pêche et l'aquaculture soient prises en compte et de mettre en évidence les efforts menés par les pays pour faire face aux effets du changement climatique. Lors d'une manifestation parallèle sur l'aquaculture durable et la sécurité alimentaire, qui était organisée dans le pavillon du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial, la FAO a fait une présentation sur la production d'aliments d'origine aquatique dans le contexte du changement climatique. Des représentants du secteur privé (producteurs de saumon, producteurs d'aliments pour animaux, santé animale), de la FAO et du Fonds mondial pour la nature (WWF) y ont participé. La présentation de la FAO faisait état de la situation mondiale en ce qui concerne les effets du changement climatique et les possibilités d'adaptation et d'atténuation dans l'aquaculture.

Genre

24. À sa dixième session, le Sous-Comité a appelé à encourager la prise en compte des femmes et des jeunes dans les politiques¹⁷. Les activités de la FAO sur les questions liées au genre ont évolué au fil des années et ont abouti, en 2012, à l'adoption, par les Membres de l'Organisation, de la première Politique sur l'égalité des sexes, conçue comme un cadre permettant d'orienter les efforts que mène la FAO pour intégrer systématiquement cette question dans toutes ses activités techniques. Dans le droit fil de la refonte des cadres stratégiques de la FAO et du renforcement des activités de la FAO sur le genre, la Division des pêches et de l'aquaculture a entrepris une restructuration, afin de mieux répondre aux exigences de la Politique de la FAO sur le genre¹⁸, en établissant une équipe chargée des questions d'égalité des genres.

Biosécurité, y compris maladies des animaux aquatiques

25. La présente section contient des informations sur les progrès accomplis quant aux recommandations émanant de la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture et ayant trait au thème indiqué ci-dessus, notamment les activités sur la résistance aux antimicrobiens. Des informations complémentaires figurent dans le document d'information COFI:AQ/XI/2022/INF.11.

26. Le document COFI/2020/Inf.9.2 (Mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens 2016-2020 dans le secteur aquacole et nouveau plan d'action pour la période 2021-2025) a été présenté au Comité des pêches, à sa trente-quatrième session¹⁹. Le Comité a confirmé que

¹⁶ FAO. 2021. *FAO's work on climate change – Fisheries and aquaculture 2020* (Activités de la FAO relatives au changement climatique – Pêches et aquaculture 2020). Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3414en>.

¹⁷ COFI:AQ/X/2019/REPORT, par. 45. www.fao.org/3/ca7417t/CA7417T.pdf.

¹⁸ FAO, 2020. *Politique de la FAO sur l'égalité des genres 2020-2030 (titre actuel «Politique sur l'égalité des sexes», document en cours de révision)*. Rome. www.fao.org/3/cb1583fr/cb1583fr.pdf.

¹⁹ <https://www.fao.org/3/ne907fr/ne907fr.pdf>.

le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens pour 2021-2025 était nécessaire et a encouragé la FAO, l'Organisation mondiale de la santé animale et l'Organisation mondiale de la Santé à poursuivre leur collaboration sur la résistance aux antimicrobiens.

27. La version finale du Plan d'action a été approuvée par le Conseil de la FAO en avril 2021, après plusieurs cycles de consultation des Membres menés lors de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture, de la trente-quatrième session du Comité des pêches et de la cent trentième session du Comité du Programme et avant sa publication finale et son lancement par le Directeur général de la FAO le 19 novembre 2021²⁰.

28. En plus des centres de référence de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens qui aident déjà les Membres à mettre en œuvre le Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens, quatre institutions ont été retenues en tant que candidates pour faire partie des centres de référence de la FAO sur la biosécurité et la résistance aux antimicrobiens dans l'aquaculture. Parmi ces institutions, on compte deux instituts de recherche chinois (le *Pearl River Fisheries Research Institute* et le *Yellow Sea Fisheries Research Institute*, tous deux faisant partie de l'Académie chinoise des sciences halieutiques), la *Nitte University* en Inde et la *Mississippi State University* aux États-Unis d'Amérique. Le processus de désignation est en cours et devrait s'achever début 2022.

29. Les travaux de la FAO et de ses partenaires sur la mise au point de l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole (ci-après, l'approche de gestion progressive), ainsi que ceux qui visent à donner suite aux recommandations spécifiques formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture, à sa dixième session, progressent bien.

30. Avec le soutien prêté par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad) dans le cadre de deux projets²¹, plusieurs avancées ont été réalisées dans ce domaine, notamment la création, en décembre 2020, du Groupe de travail technique sur l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole, qui est composé de spécialistes venant d'autorités chargées de la gouvernance, du secteur de la production et d'établissements universitaires et de recherche et dont la responsabilité principale consiste à donner des avis techniques sur la mise au point de l'approche de gestion progressive et des outils et mécanismes correspondants.

31. Les travaux préliminaires sur l'expérimentation pilote de l'approche de gestion progressive (Étape 1: autoévaluation et cartographie des parties prenantes dans certains cas) ont été lancés et/ou sont en cours, grâce au soutien apporté dans le cadre des deux projets de la Norad, tout comme d'autres programmes de coopération technique et d'autres projets de la FAO qui sont aussi appuyés par des pays partenaires. Dans le cadre de l'expérimentation pilote, des activités sont menées: en Chine, en Indonésie et au Viet Nam (FAO); au Bangladesh (*Mississippi State University* et Laboratoire d'innovation halieutique de l'Agence des États-Unis pour le développement international); en Égypte, plus précisément sur l'évaluation, l'analyse des lacunes et la stratégie nationale (FAO); dans plusieurs pays du delta du Nil, à savoir le Burundi, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, la République démocratique du Congo, le Kenya, l'Ouganda, le Soudan, l'Éthiopie et le Soudan du Sud (Composante consacrée à la santé des animaux aquatiques du projet TRUE FISH financé par l'Union européenne et

²⁰ <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb5545fr>; <https://www.fao.org/newsroom/detail/fao-new-plan-to-counter-antimicrobial-resistance/fr>.

²¹ GCP/GLO/979/NOR: *Improving Biosecurity Governance and Legal Framework for Efficient and Sustainable Aquaculture Production* (Améliorer la gouvernance et le cadre juridique de la biosécurité pour une production aquacole efficace et durable) et GCP/GLO/352/NOR: *Enhance partner countries and aquaculture stakeholders' capacities to improve health of aquatic animals and plants through the Progressive Management Pathway for Improving Aquaculture Biosecurity* (PMP/AB) (Renforcer les capacités des pays partenaires et des acteurs de l'aquaculture pour améliorer la santé des animaux et des plantes aquatiques au moyen de l'approche de gestion progressive pour l'amélioration de la biosécurité aquacole).

mis en œuvre par la FAO); en Namibie et au Malawi (projet de la FAO); en Asie, sur une stratégie régionale (FAO et Réseau des centres d'aquaculture pour la région Asie et Pacifique); et dans plusieurs pays du Golfe (Commission régionale des pêches de la FAO).

32. Plusieurs boîtes à outils sur l'approche de gestion progressive sont en cours d'élaboration. Elles comprendront notamment des outils d'analyse coûts-avantages et d'évaluation systématique de la charge des maladies qui seront alignés sur les initiatives consacrées à la charge mondiale des maladies animales. Une mise en œuvre sectorielle de l'approche de gestion progressive a été lancée dans les secteurs des crevettes, des algues marines²² et des mollusques.

33. Trois manuels sur les stratégies de lutte contre des maladies, qui sont intégrés à la planification des interventions d'urgence d'un système de préparation aux situations d'urgence et d'intervention, ont été publiés²³ et quatre autres sont en cours d'élaboration.

34. En ce qui concerne l'amélioration de la communication dans ce domaine, la notion d'approche de gestion progressive et son application ont été abordées lors de plusieurs manifestations en ligne (nationales, régionales et internationales) et dans plusieurs publications (éditions 2020²⁴ et 2022 de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*), le document d'orientation sur l'approche de gestion progressive est sur le point d'être achevé (sortie en 2022) et la publication de l'approche de gestion progressive dans une revue à comité de lecture est prévue.

35. Les Membres sont invités à collaborer avec la FAO et ses partenaires à l'expérimentation pilote de l'approche de gestion progressive et de ses outils, ce qui permettra de formuler des observations et de mieux comprendre ses atouts et ses limites sur la base d'une mise en œuvre au niveau national, ainsi que les besoins en matière de renforcement des capacités.

Ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture

36. Le rapport sur *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le rapport)²⁵, qui a été lancé à l'occasion d'une manifestation tenue en marge de la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture, a été bien accueilli et a suscité l'intérêt dans la presse et sur les réseaux sociaux (voir le document d'information COFI:/AQ/XI/2022/INF.12). La communication sur les messages clés du rapport se poursuit, une stratégie de communication a été mise au point pour promouvoir ces messages clés et diffuser des informations sur les activités de suivi, et plusieurs articles sur ce sujet ont été publiés²⁶.

37. Plus de 60 pour cent des rapports nationaux qui ont contribué à l'élaboration du rapport ont été publiés par la FAO sur son site web²⁷, avec l'autorisation des pays. Les études thématiques de référence qui ont été demandées pour étayer le rapport ont également été publiées²⁸.

²² *Shrimp Book II*, chapitre 17: *The Progressive Management Pathway for Improving Aquaculture Biosecurity (PMP/AB): Relevance and Potential Application to the Shrimp Aquaculture Sector; Seaweed: A Progressive Management Pathway to Assist National and International Developments in Biosecurity for the Seaweed Aquaculture Sector* (en cours d'élaboration).

²³ *Shrimp infectious myonecrosis*: www.fao.org/documents/card/en/c/ca6052en/; *Shrimp acute hepatopancreatic necrosis disease*: www.fao.org/documents/card/en/c/cb2119en/; et *Tilapia lake virus disease*: www.fao.org/publications/card/en/c/CB7293EN.

²⁴ www.fao.org/documents/card/fr/c/ca9229fr/; pages 211-212.

²⁵ FAO. 2019. *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (en anglais). Rome. www.fao.org/3/CA5256EN/CA5256EN.pdf.

²⁶ www.fao.org/3/cb4850fr/cb4850fr.pdf#page=51; www.fao.org/3/ca8302en/CA8302EN.pdf#page=40.

²⁷ www.fao.org/aquatic-genetic-resources/activities/sow/countryreports/fr/.

²⁸ <https://www.fao.org/aquatic-genetic-resources/activities/sow/background-studies/fr/>.

38. À sa trente-quatrième session, le Comité des pêches a recommandé de poursuivre l'élaboration du projet de *Plan d'action mondial pour la conservation, l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture* (le Plan d'action mondial) et la mise au point d'un système mondial d'information, y compris d'un registre mondial des organismes d'élevage²⁹.

39. Cinq ateliers régionaux ont eu lieu entre décembre 2019 et décembre 2020³⁰. Le premier atelier régional, pour l'Afrique, s'est tenu à Addis-Abeba (Éthiopie), du 2 au 4 décembre 2019. En raison de la pandémie de covid-19, les quatre autres ateliers régionaux se sont déroulés à distance: du 8 au 12 juin 2020 (Asie et Pacifique), du 5 au 8 octobre 2020 (Europe et Asie centrale), du 21 au 24 septembre 2020 (Amérique latine, Caraïbes et Amérique du Nord) et les 7 et 8 décembre 2020 (Proche-Orient). Ces ateliers, auxquels ont participé les points focaux nationaux pour les ressources génétiques aquatiques et des organisations régionales, ont permis de produire des observations sur la structure d'un futur système mondial d'information sur les ressources génétiques aquatiques et sur les priorités stratégiques d'un futur plan d'action mondial pour les ressources génétiques aquatiques. À la suite de ces ateliers, plusieurs Membres ont participé à des débats sur l'élaboration de projets nationaux visant à mettre au point des stratégies nationales pour les ressources génétiques aquatiques.

40. Un projet de plan d'action mondial a été préparé sur la base des observations communiquées lors des ateliers de consultation régionaux, des observations communiquées par le Groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques et les technologies associées du Comité des pêches (le Groupe de travail du Comité des pêches) et de contributions écrites communiquées par les Membres. Le Plan d'action mondial définit 21 priorités stratégiques dans quatre domaines prioritaires, ainsi que les objectifs, les cibles et les mesures recommandées qui correspondent.

41. Le projet de plan d'action mondial a été présenté au Groupe de travail technique intergouvernemental de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail de la Commission), à sa troisième session qui s'est tenue du 1^{er} au 3 juin 2021³¹. Le Groupe de travail de la Commission a révisé le projet de plan d'action mondial, qui a ensuite été présenté à la Commission, à sa dix-huitième session ordinaire (27 septembre - 1^{er} octobre 2021).

42. À sa dix-huitième session ordinaire, la Commission a accueilli avec satisfaction le projet de plan d'action mondial (voir le document d'information COFI:AQ/XI/2022/INF.13 et le document de référence de la session COFI:AQ/XI/2022/SBD.4), a pris note du processus préparatoire inclusif et a invité le Directeur général à porter le projet à l'attention du Conseil, à sa cent soixante-huitième session, en vue de son adoption³². Le Plan d'action mondial a été adopté par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-huitième session, le 3 décembre 2021³³.

43. La Commission a accueilli positivement les efforts menés par la FAO pour mettre au point le système mondial d'information. Elle a indiqué que le Plan d'action mondial et le système mondial d'information étaient étroitement liés, a souligné qu'il était nécessaire de mettre au point des indicateurs quantifiables qui serviraient au suivi du Plan d'action mondial et a demandé que ceux-ci soient intégrés dans le système mondial d'information que la FAO élabore actuellement³⁴.

44. En ce qui concerne les questions transversales, la Commission a formulé des recommandations clés sur i) le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du

²⁹ COFI/34/2021/REPORT, par. 10 g. www.fao.org/3/ne907fr/ne907fr.pdf.

³⁰ www.fao.org/fishery/static/aqgenres/FAOPublicationsRelatedAqGR.pdf.

³¹ CGRFA/WG-AqGR-3/21/REPORT. www.fao.org/3/ng378fr/ng378fr.pdf.

³² CGRFA-18/21/REPORT, par. 58. www.fao.org/3/nh331fr/nh331fr.pdf.

³³ CL 168/REP, par. 38. www.fao.org/3/nh512fr/nh512fr.pdf.

³⁴ CGRFA-18/21/REPORT, par. 59. www.fao.org/3/nh331fr/nh331fr.pdf.

changement climatique et l'adaptation à ses effets; ii) l'accès et partage des avantages; l'information de séquençage numérique; iii) le rôle des biotechnologies au service de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture³⁵.

45. Un prototype de système mondial d'information sur les ressources génétiques aquatiques a été mis au point grâce au financement du Gouvernement de l'Allemagne (voir le document de référence de la session COFI:AQ/XI/2022/SBD.5). Le système d'information comporte une base de données contenant des informations sur les ressources génétiques aquatiques et des interfaces pour la collecte, la validation et la requête de ces données. Le prototype contient des données pour 44 pays, notamment sur 114 espèces au total et sur plus de 200 organismes d'élevage primaires. Le projet a été prolongé de deux années supplémentaires, jusqu'en mars 2023, l'objectif étant de transformer le prototype en système mondial d'information complet, dont le titre de travail est AquaGRIS.

46. Une étude thématique intitulée *Sustainable management and improvement of aquatic genetic resources for aquaculture* (Gestion durable et amélioration des ressources génétiques aquatiques pour l'aquaculture), a été élaborée en vue de sa présentation à la CMA +20, puis publiée. Ce document contient un certain nombre de recommandations importantes qui visent à renforcer la contribution des ressources génétiques aquatiques au développement durable de l'aquaculture.

Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales

47. À sa soixante-douzième session, tenue en décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2022 «Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales» (AIPAA) et a désigné la FAO comme organisme chef de file. La FAO a depuis lors travaillé en étroite collaboration avec les partenaires et les organismes du système des Nations Unies concernés, notamment le Comité directeur international, présidé par le Pérou, qui est composé d'un groupe de parties prenantes à représentation régionale équilibrée qui représentent les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la transformation. Toutes les ressources et le matériel promotionnel sont disponibles sur le site web consacré à l'AIPAA³⁶, notamment des directives relatives à l'identité visuelle, un calendrier des manifestations et les messages clés. L'AIPAA a été officiellement lancée le 19 novembre 2021 lors d'une manifestation en ligne.

48. À sa trente-quatrième session, le Comité des pêches a exprimé son engagement en faveur de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales, a accueilli avec satisfaction la feuille de route proposée pour la planification de cette manifestation et a invité les pays et partenaires à prendre part aux activités; a souligné qu'il s'agissait d'une occasion d'attirer l'attention sur le rôle joué par la pêche et l'aquaculture artisanales dans l'éradication de la pauvreté, l'élimination de la faim et la lutte contre l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition; a également souligné qu'il fallait profiter de l'AIPAA pour mieux faire connaître et comprendre l'importance de ce secteur dans le développement économique et social des communautés côtières et la fourniture d'aliments de grande valeur nutritive, l'utilisation durable des ressources naturelles et les mesures de riposte et de redressement dans le contexte de la covid-19; a estimé que cette manifestation serait également l'occasion de créer une vision positive en promouvant les partenariats, la participation effective des petits producteurs et des producteurs artisanaux et la mise en commun des pratiques optimales, l'assistance technique et le renforcement des capacités, en tenant compte des multiples facettes de la pêche et de l'aquaculture artisanales³⁷.

49. Afin d'orienter et de cadrer ses efforts, le Comité directeur international a mis au point une feuille de route, ainsi qu'un Plan d'action mondial (voir le document d'information

³⁵ CGRFA-18/21/REPORT, paragraphes 16-46. www.fao.org/3/nh331fr/nh331fr.pdf.

³⁶ www.fao.org/artisanal-fisheries-aquaculture-2022/home/fr/.

³⁷ COFI/34/2021/REPORT, par. 13, al. h), www.fao.org/3/ne907fr/ne907fr.pdf.

COFI:AQ/XI/2022/INF.14)³⁸, qui vise à créer une dynamique mondiale permettant d'apporter davantage de soutien aux pêcheurs et aquaculteurs artisanaux, qui méritent que la société leur accorde la plus grande attention. Le Plan d'action mondial présente une série de mesures indicatives et liées entre elles, qui vont du niveau mondial au niveau local et renforcent mutuellement les axes de travail. Le Plan d'action mondial a été conçu pour donner des idées d'actions aux promoteurs de la pêche et de l'aquaculture artisanales, y compris les autorités nationales et locales, les organismes du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales, les institutions financières internationales et autres mécanismes internationaux, les organes régionaux, les organisations de producteurs, les établissements universitaires ou de recherche, les organisations de la société civile et le secteur privé.

50. Tous les Membres, organisations et parties prenantes concernés par la pêche et l'aquaculture artisanales sont encouragés à célébrer activement l'AIPAA, car il existe de nombreuses possibilités d'y contribuer et de la soutenir aux niveaux national, régional et mondial.

PARTIE II: APPUI APPORTÉ PAR LA FAO À LA VULGARISATION DE L'AQUACULTURE ET AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS PAR RÉGION

51. La FAO a continué d'apporter son appui au développement durable de l'aquaculture par l'intermédiaire des organes régionaux des pêches (relevant des articles VI et XIV) dont le mandat prend en considération l'aquaculture, plus précisément la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase (CACFish), le Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA), la Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAALC), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la Commission européenne consultative pour les pêches et l'aquaculture dans les eaux intérieures (CECPAI) et la Commission régionale des pêches (CORÉPÊCHES).

52. Au niveau national, la FAO a poursuivi ses efforts de renforcement des capacités, dans toutes leurs dimensions, afin de contribuer au renforcement à long terme des systèmes de vulgarisation inclusifs dans le cadre de plusieurs projets, dont on trouvera un résumé par région ci-dessous.

Afrique

53. Au Bénin, la FAO contribue à un projet de redressement face à la covid-19 au moyen d'une composante qui consiste à renforcer l'accès aux aliments aquacoles de bonne qualité en analysant la qualité des aliments aquacoles disponibles actuellement dans le pays; à renforcer les capacités des techniciens du secteur de la production d'aliments aquacoles (formation et fourniture de matériel); à créer un réseau de producteurs d'aliments pour animaux et d'aquaculteurs; à examiner la réglementation nationale sur les contrôles de la qualité des aliments aquacoles et à renforcer les capacités du personnel des institutions chargées du contrôle de la qualité.

54. Au Burkina Faso, la FAO soutient un projet sur le développement de la production nationale d'œufs de poissons (*Clarias* sp. et *Heterobranchus* sp.) en formant des producteurs en éclosion, en transférant des technologies et en prêtant un soutien aux unités de production d'alevins dans des secteurs ayant un fort potentiel aquacole.

55. Au Burkina Faso, en Guinée-Bissau, au Mali et en Ouganda, la FAO a contribué à l'adoption de pratiques rizipiscicoles dans le cadre de projets pilotes et d'activités de renforcement des capacités, ainsi qu'au renforcement de la production en éclosion. Les premiers résultats montrent que l'intégration

³⁸ www.fao.org/3/cb4875fr/cb4875fr.pdf.

de l'aquaculture dans les rizières a permis non seulement d'élever et de pêcher du poisson, mais également d'augmenter les rendements rizicoles par hectare.

56. En Côte d'Ivoire, la FAO intervient dans le cadre d'un projet intégré, dont certaines composantes consistent à créer des emplois et des revenus pour les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur aquacoles en s'appuyant sur la transformation, le conditionnement et la commercialisation de produits aquacoles. En outre, le projet visera à améliorer l'accès aux œufs de poisson et aux aliments pour poisson de qualité, ainsi que leur disponibilité, grâce à la remise en état d'une éclosierie de tilapias et d'une station d'aquaculture.

57. À Djibouti, la FAO a appuyé l'aquaculture de clams, dans le cadre d'activités de sélection d'espèces et de sites, de production de semences et de renforcement des capacités, en collaborant avec des coopératives de jeunes et de femmes qui ont reçu de l'aide dans les domaines du transfert de technologie, de la communication, de l'adaptation aux conditions météorologiques extrêmes et de la commercialisation.

58. Au Ghana, la FAO a contribué à l'introduction de l'aquaculture en bassin. Cette approche a bien fonctionné lorsque l'on a fourni à des groupes de jeunes des bassins d'élevage et des kits de démarrage, car cela leur a permis de gagner en confiance et de créer quatre coopératives de production, qui sont ensuite devenues une union de transformation des produits de la pêche. Cette union commercialise des produits de haute qualité à base de poissons-chats, qui sont fumés, emballés sous vide et estampillés.

59. Au Libéria, la FAO étudie le potentiel de l'élevage du concombre de mer en aquaculture, dans le cadre d'une étude et d'une exploitation pilote.

60. Au Nigéria, la FAO contribue au développement de l'aquaculture comme source de moyens de subsistance pour les jeunes sans emploi. Des efforts considérables sont actuellement déployés dans le bassin du lac Tchad pour aider les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Les interventions menées dans le cadre du projet portent notamment sur l'élevage du poisson-chat, qui fait déjà partie de l'alimentation de nombreuses personnes, en particulier sous sa forme fumée. L'élevage du poisson-chat peut apporter une source de revenus aux pêcheurs déplacés, faire diminuer la pression sur les stocks de poissons existants et contribuer à l'amélioration de la qualité des poissons vendus. Les interventions consistent à mettre en place des activités d'aquaculture en bassin dans les arrière-cours, afin de favoriser l'intégration des personnes déplacées dans les communautés hôtes. L'intégration de l'aquaculture et de l'agriculture permet d'obtenir des «eaux résiduaires» riches en nutriments qui permettent de réduire fortement l'utilisation d'engrais dans les cultures irriguées.

61. Au Sénégal, la FAO a mis au point un manuel sur les modèles d'activité destiné aux jeunes entrepreneurs, afin de favoriser la création d'exploitations aquacoles de tilapias.

62. Au Togo, la FAO contribue à l'évaluation des exploitations aquacoles commerciales, au recensement des besoins en matière de remise en état et à l'expansion des exploitations existantes.

63. En Zambie, la FAO prête son appui au *Zambia Aquaculture Enterprise Development Project* (Projet de développement des entreprises aquacoles en Zambie), qui vise à contribuer à la croissance économique et à la sécurité alimentaire et à améliorer les moyens de subsistance et le niveau de vie en renforçant la production aquacole.

64. La situation du Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA), son avenir et les difficultés que celui-ci rencontre ont fait l'objet de débats à plusieurs reprises, notamment lors: de sa session extraordinaire tenue à Lusaka (Zambie) les 1^{er} et 2 décembre 2014, de la réunion de son Groupe de travail tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) les 10 et 11 mars 2015, de la réunion de son Groupe de travail tenue à Dakar (Sénégal) les 14 et 15 juin 2015, de sa dix-septième session ordinaire tenue à Banjul (Gambie) du 20 au 22 avril 2016 et de sa dix-huitième session ordinaire tenue à Bamako (Mali) du 26 au 28 novembre 2019. Dans tous les cas, les Membres ont décidé de maintenir

le CPCAA en tant qu'organe relevant de l'article VI de l'Acte constitutif de la FAO et ont recommandé un examen de ses statuts et de son règlement intérieur, afin de permettre au Comité de traiter des questions techniques et scientifiques spécifiques et de remplir ainsi efficacement sa mission. À cette fin, le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique a demandé que soit réalisé un examen indépendant en vue de la réorientation stratégique et du renforcement de la gouvernance des pêches régionales et des processus de fourniture d'avis scientifiques du CPCAA. Cette étude vise à élaborer et mettre en œuvre des approches novatrices qui permettent d'améliorer le fonctionnement du CPCAA et comprendra une analyse des avantages et des coûts des différentes approches. Elle permettra d'éclairer un éventuel processus de réorientation stratégique du CPCAA, afin de faciliter le développement d'une pêche continentale et d'une aquaculture durables en Afrique et de remplir les obligations nationales et internationales définies dans les accords et instruments ayant trait à ce domaine.

65. En ce qui concerne le Réseau aquacole régional pour l'Afrique (le Réseau), le Sous-Comité de l'aquaculture, à sa neuvième session, a recommandé son institutionnalisation au sein du Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA)³⁹. La FAO a facilité cette intégration, qui a pris effet en 2018. Depuis lors, le Réseau a mené plusieurs activités, notamment ses réunions ordinaires annuelles, dont la dernière s'est tenue du 17 au 19 février 2020, à Accra (Ghana). Lors de cette session, le BIRA-UA a été invité à : i) accélérer le processus de rédaction des instruments juridiques (Règlement intérieur) du Réseau, afin de s'assurer qu'il joue un rôle important en matière de développement durable de l'aquaculture sur le continent; ii) utiliser les instruments juridiques établis pour créer et héberger un nouvelle page web du Réseau sur le site web de l'Union africaine; iii) élargir le mandat du Réseau, afin d'y inclure la production de connaissances et la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités; iv) veiller à ce que le Réseau soit opérationnel et que le rôle des communautés économiques régionales soit bien défini. Le BIRA-UA devrait présenter la version finale du Règlement intérieur et des autres instruments juridiques du Réseau à l'Assemblée générale de l'UA avant la prochaine session du Comité technique spécialisé de l'Agence de développement de l'UA sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, en vue de son examen. Avec l'aide des pays membres, les objectifs devront être intégralement atteints avant la prochaine session ordinaire du Réseau.

Asie et Pacifique

66. La plateforme technique régionale sur l'aquaculture est une nouvelle initiative de la FAO qui vise à favoriser le développement durable du secteur en promouvant les pratiques optimales, en mettant en commun les innovations, en facilitant le dialogue et en diffusant l'information et les produits axés sur les connaissances. Elle a été conçue comme une plateforme dynamique et interactive qui répondra aux besoins de multiples parties prenantes, notamment les bureaux de la FAO, les gouvernements, les organisations d'agriculteurs, les financeurs, les chercheurs, le secteur privé, les organisations de la société civile, etc. Elle vise à améliorer l'accès à des informations provenant d'un large éventail de sources, à offrir des espaces de dialogue entre des experts et des parties prenantes, afin qu'ils puissent partager leurs connaissances, leurs perspectives et leur expérience, et à élaborer et financer de nouveaux projets. La plateforme donnerait la possibilité de mettre en commun des pratiques optimales et des innovations aux niveaux mondial et régional et de créer des réseaux tant régionaux qu'internationaux, notamment en ouvrant des possibilités de collaboration Sud-Sud et en tirant parti d'efforts et d'investissements mondiaux et régionaux.

67. La FAO a mis au point le volume 3 des Directives régionales relatives au suivi et à la surveillance de la résistance aux antimicrobiens: *Suivi et surveillance de la résistance aux antimicrobiens des bactéries dans l'aquaculture*. Cette publication fait partie d'une série de directives régionales sur la résistance aux antimicrobiens dans l'aquaculture qui sont publiées à l'initiative du Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique.

³⁹ COFI:AQ/IX/2017/REPORT, par. 13bis. www.fao.org/3/I8886T/i8886t.pdf.

68. La FAO a élaboré un document d'orientation sur les effets de la covid-19 sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Asie⁴⁰, qui a été traduit en arabe, en espagnol et en français. Des activités menées simultanément visent à renforcer la coordination multisectorielle dans les secteurs concernés, afin d'atténuer les risques de transmission de la covid-19 tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

69. La FAO continue d'appuyer le développement de l'Association micronésienne pour l'aquaculture durable, dont les membres sont les États fédérés de Micronésie, les Îles Marshall, Nauru et les Palaos. Les activités consistent notamment à collaborer avec les organes régionaux des pêches et la Communauté du Pacifique et à mettre au point une stratégie régionale. La FAO a contribué à une évaluation approfondie des risques dans l'aquaculture et à la planification des investissements. Des activités similaires ont été menées à Kiribati. Les stratégies mettent en évidence d'importantes conditions préalables et des recommandations techniques dont les pays ont besoin pour garantir un développement durable et économiquement viable de l'aquaculture.

70. Au Bangladesh, la FAO a soutenu le développement de l'agriculture intégrée, afin d'améliorer la nutrition en mettant au point des systèmes agricoles plus résilients face au climat, car il est extrêmement important d'utiliser des espèces et des variétés adaptées pour conserver la productivité dans des conditions environnementales changeantes. En plus de la production végétale, les systèmes agricoles comprennent la production de protéines d'origine animale, notamment le bétail, la volaille et les produits de l'aquaculture. Une meilleure intégration des composantes des systèmes agricoles dans la région peut permettre d'améliorer la production de denrées nutritives au service d'une alimentation saine au niveau de l'exploitation, en particulier dans les conditions environnementales défavorables actuelles et dans le contexte de la pandémie de covid-19. Deux formations ont été organisées: 1) Pratiques aquacoles durables et résilientes face au climat dans les plans d'eau saisonniers et les terres inondées (600 bénéficiaires) et 2) Systèmes agricoles intégrés pour améliorer la productivité, la nutrition et les revenus des petites exploitations (600 bénéficiaires).

71. Au Bangladesh, la FAO a soutenu la culture, la transformation et la commercialisation d'algues marines en réalisant des évaluations et des activités de renforcement des capacités. Le projet a renforcé la production, la transformation et la commercialisation d'algues marines dans les districts côtiers du Bangladesh, afin d'améliorer les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la nutrition des populations bangladaises en mettant un accent particulier sur le renforcement des capacités des communautés côtières en matière de culture, de transformation et de commercialisation d'algues marines. Sur la base d'une étude menée au titre du projet, la proposition nationale préliminaire d'expansion future du secteur des algues marines au Bangladesh a été mise au point et des sites de démonstration et des formations ont été mis en place dans trois districts côtiers, à savoir Patuakhali, Satkhira et Bagerhat.

72. Aux Fidji, la FAO a apporté une aide d'urgence pour rétablir les moyens de subsistance agricoles et halieutiques des ménages qui ont subi les répercussions du cyclone tropical Yasa, en menant des activités d'enregistrement de tous les aquaculteurs touchés et en fournissant des aliments pour poissons aux éleveurs locaux de tilapia.

73. En Inde, en Indonésie et au Viet Nam, la FAO a apporté un appui dans le domaine de la l'atténuation des risques de résistance aux antimicrobiens associés à l'aquaculture. Les activités suivantes ont été menées: sensibilisation et amélioration de la connaissance des problèmes liés à la résistance aux antimicrobiens ou à l'utilisation d'antimicrobiens dans l'aquaculture; renforcement des lois et de la réglementation qui régissent l'utilisation d'antimicrobiens dans l'aquaculture; renforcement des capacités en matière de bonnes pratiques de gestion, afin que les exploitants puissent mener des activités de gestion de la santé animale ou de contrôle de la biosécurité en vue d'une utilisation prudente

⁴⁰ www.fao.org/policy-support/tools-and-publications/resources-details/fr/c/1294675/.

et efficace des antimicrobiens; renforcement des capacités des laboratoires nationaux en vue d'un suivi et d'une surveillance efficaces de la résistance aux antimicrobiens dans l'aquaculture.

74. En Indonésie, la FAO a contribué au renforcement de la traçabilité des crevettes d'élevage, à l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et au développement de chaînes de valeur inclusives. Les activités ont consisté à introduire des pratiques agricoles améliorées et à mettre efficacement en place des systèmes de traçabilité pour les crevettes d'élevage qui respectent les nouvelles normes d'IndoGAP et d'enregistrement de données pour les systèmes de traçabilité.

75. Au Myanmar, la FAO a contribué à des systèmes d'aquaculture artisanale intégrée, dans l'optique d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations vulnérables. Les activités, qui ont été adaptées afin de respecter les mesures liées à la covid-19, ont consisté à remettre en état ou à construire des étangs et à former des formateurs.

76. Au Pakistan, la FAO a contribué à l'élaboration de politiques nationales et d'un plan de mise en œuvre pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture, lesquels comprenaient une analyse sectorielle de la pêche et de l'aquaculture et visaient à créer un environnement propice au développement et à la promotion du secteur de la pêche dans la durée en révisant la législation.

77. Au Samoa, la FAO a contribué à la mise en œuvre de recommandations visant à améliorer le programme de gestion communautaire des pêches du Samoa, notamment en menant auprès des communautés des activités de formation et de sensibilisation qui portaient sur l'élevage et les programmes de repeuplement du tridacne géant dans les zones de gestion communautaire des pêches.

78. Aux Tuvalu, la FAO a prêté son appui dans des sites pilotes d'aquaculture de subsistance consacrés au poisson-lait, notamment en conduisant des évaluations et en formulant des recommandations. Aux Tuvalu également, la FAO a apporté une aide d'urgence pour atténuer les répercussions du cyclone Tino et de la covid-19 et renforcer la résilience dans le secteur de la pêche, notamment en remplaçant les cages perdues et en renforçant la production alimentaire locale, afin d'améliorer la sécurité alimentaire.

Europe et Asie centrale

79. Dans la sous-région Asie centrale, la FAO a contribué à des directives régionales sur l'utilisation des aliments destinés aux poissons dans les systèmes de production de carpes et de truites et au renforcement des capacités en matière de gestion durable de l'aquaculture.

80. En Albanie, la FAO a évalué les effets du changement climatique sur la pêche et l'aquaculture et a établi des cibles d'adaptation chiffrées.

81. Au Kirghizistan, la FAO a contribué à l'amélioration de la production de carpes communes en introduisant des méthodes de chauffage à bas coût pour améliorer les chances de reproduction. La FAO a également prêté un appui en matière de technologies novatrices de production de truites arc-en-ciel, notamment en ce qui concerne la production intensive en éclosion et la fabrication d'aliments pour animaux, et a soutenu des coopératives aquacoles et des groupes de femmes, afin de renforcer l'offre d'emplois locaux. La production halieutique nationale a été multipliée par 14 au cours de la période d'exécution du projet qui a duré six ans et a atteint son plus haut niveau en 2020, avec plus de 5 000 tonnes.

82. En Ouzbékistan, la FAO a contribué à l'élaboration d'un cadre national pour le développement de l'aquaculture.

Proche-Orient et Afrique du Nord

83. Au Maghreb, la FAO a réalisé une enquête afin d'évaluer les effets socioéconomiques de la pandémie, en particulier sur l'emploi et les moyens de subsistance des travailleurs. Plus de 200 acteurs clés qui représentent l'intégralité de la chaîne de valeur du secteur ont été ciblés au moyen d'un questionnaire distribué entre mars et août 2020. Cinq rapports nationaux (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) et un rapport sous-régional ont été publiés.

84. Au Bahreïn et aux Émirats arabes unis, la FAO a contribué aux innovations aquacoles dans les zones arides, car il s'est avéré important de développer la production alimentaire locale à la suite de la pandémie de covid-19. Compte tenu de l'environnement naturel hostile et du manque de ressources en eau douce, il a fallu recourir à des technologies aquacoles permettant d'utiliser efficacement l'eau, notamment l'aquaponie, l'aquaculture intégrée et les systèmes aquacoles à recirculation. La FAO a en outre contribué au développement de l'aquaculture durable d'espèces endémiques en eau marine, notamment au moyen de barges côtières ou de cages en mer ouverte. La FAO a apporté un appui technique, afin de développer des modèles d'activité adaptés localement, et a contribué à la mise en place d'un environnement favorable qui englobe les statistiques, la production en éclosion, la biosécurité, les préférences des consommateurs et la formation, afin de favoriser la transformation bleue des systèmes alimentaires locaux.

85. En Mauritanie, la FAO a aidé les communautés d'artisans pêcheurs et les transformateurs de produits de la pêche à faire face aux répercussions de la covid-19 en établissant les infrastructures nécessaires au développement de la pêche continentale et de l'aquaculture. Les activités menées comprennent le renforcement des capacités techniques des coopératives de pêcheurs et de transformateurs de produits de la pêche, notamment en matière de techniques de pêche durables et de transformation des produits de la pêche, et la création d'une éclosion aquacole et d'infrastructures de commercialisation de produits de la pêche.

86. Au Maroc, la FAO a contribué au renforcement des capacités dans le secteur de l'aquaculture en créant un centre de démonstration aquacole pour former du personnel qualifié. Ce centre servira à mener des formations pratiques sur les techniques d'aquaculture en eau marine, lesquelles seront associées à une formation théorique.

87. En Tunisie, la FAO, en collaboration avec la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), a contribué à des activités visant à repérer des zones adaptées à l'aquaculture et à évaluer la capacité de charge, afin de proposer des zones dédiées à l'aquaculture. En Tunisie également, la FAO contribue à l'élaboration d'un plan de gestion de la lagune de Bizerte, en vue d'un développement socioéconomique territorial.

Amérique latine et Caraïbes

88. Le soutien apporté par la FAO en matière d'aquaculture dans la région Amérique latine et Caraïbes est organisé autour d'initiatives régionales.

89. Initiative régionale 1: *Transformation des systèmes alimentaires et alimentation saine pour tous*. La FAO a appuyé l'utilisation généralisée des produits de la pêche et de l'aquaculture au service de la nutrition humaine, l'amélioration de la nutrition des enfants des écoles rurales et d'autres groupes vulnérables grâce à une plus grande consommation de poisson et l'augmentation de la disponibilité et de l'accessibilité des protéines de poisson pour les groupes vulnérables au moyen d'achats publics et de stratégies d'approvisionnement. Au Guatemala et au Honduras, la FAO a contribué à l'élaboration de programmes d'alimentation scolaire, ainsi qu'à la mise au point de politiques nationales connexes au Guatemala, au Honduras et au Paraguay. L'évaluation préliminaire de l'impact menée au Honduras a montré que la consommation de poisson avait entraîné une amélioration de la conditions nutritionnelle des enfants scolarisés.

90. Initiative régionale 2: *Main dans la main vers des sociétés rurales plus prospères et inclusives*. La FAO a contribué à l'utilisation de l'aquaculture comme catalyseur des économies locales dans le cadre d'une approche territoriale du développement rural et comme outil permettant aux femmes et aux jeunes ruraux d'accéder aux moyens productifs grâce à l'intégration des services de vulgarisation aquacoles et à la promotion de la compétitivité, dans l'optique de mettre en place des chaînes de valeur plus efficaces et des marchés plus inclusifs et de renforcer la pêche artisanale en favorisant l'accès aux droits, à la protection sociale et à la sécurité de l'emploi. Au Guatemala, en El Salvador, en Colombie et au Paraguay, la FAO a conduit des enquêtes visant à recenser les lacunes en matière de protection sociale des petits aquaculteurs, en vue de l'amélioration des politiques de protection sociale. En Colombie, la FAO a aidé, dans le cadre du programme national de vulgarisation de l'aquaculture, un certain nombre d'organisations de petits aquaculteurs à adopter un fonds monétaire par rotation dont le but était de fournir aux familles des espèces supplémentaires en cas d'imprévu. Au Pérou, la FAO a travaillé avec la Banque mondiale sur des technologies et des processus novateurs au sein de la chaîne de valeur de l'aquaculture, en particulier pour la truite arc-en-ciel et le pétoncle de baie.

91. Initiative régionale 3: *Agriculture durable et résiliente face au climat*. La FAO a contribué à la résilience des systèmes et des espèces aquacoles face au climat, à l'adaptation et à l'innovation technologique dans la pêche et l'aquaculture dans le contexte des défis liés aux nouveaux scénarios climatiques, à l'action intersectorielle menée pour prévenir les maladies zoonotiques et transfrontières dans le cadre de l'approche «Une seule santé» et à l'utilisation responsable et à la conservation de la biodiversité aquatique. Au Nicaragua, la FAO a mené une évaluation de la vulnérabilité au changement climatique dans les communautés de la pêche et de l'aquaculture, en vue de l'établissement d'un plan d'adaptation territorial.

92. Dans le cadre du projet sur l'adaptation au changement climatique du secteur de la pêche dans les Caraïbes orientales (CC4FISH), la FAO a contribué aux sites de démonstration aquacoles qui sont mis en place actuellement dans les Caraïbes orientales, à Antigua-et-Barbuda, à la Dominique, à Saint-Kitts-et-Nevis, à Sainte-Lucie et à Trinité-et-Tobago. Ces sites comprennent des exploitations en aquaponie et des fermes aquacoles de crevettes conçues pour répondre aux besoins des Caraïbes découlant du changement climatique et permettent de former de potentiels exploitants qui sont à la recherche de sources de revenus intéressantes et productives.

93. À la Dominique, la FAO a contribué à la remise en état de l'écloserie après sa destruction due à la tempête tropicale Erica en 2016 et à l'ouragan Maria en 2017. La nouvelle écloserie a été conçue de sorte à résister à de futurs phénomènes climatiques extrêmes et à garantir sa réussite et sa productivité à long terme. L'écloserie a produit son premier lot de postlarves en août 2020 et est désormais en mesure de produire des postlarves de grande qualité pour l'industrie de l'aquaculture qui non seulement apportent aux populations locales des protéines locales, fraîches et nutritives, mais constituent également une bonne source de revenus et une activité digne de ce nom aux entrepreneurs locaux. L'écloserie sert également de local pour mener des activités de renforcement des capacités et des formations au transfert de technologie, afin de développer davantage le secteur.

94. À Sainte-Lucie, la FAO a soutenu la production de mousse d'Irlande (la macroalgue rouge *Kappaphycus/Eucheuma* spp. qui permet de produire des carraghénanes), notamment en produisant un manuel sur la mousse d'Irlande destiné aux producteurs des Caraïbes, afin de recenser les pratiques optimales en matière de sélection des sites, de gestion de l'exploitation, d'activités d'atténuation du changement climatique, d'activités de post-production, de planification de l'activité et d'archivage.

SUITE QUE LE SOUS-COMITÉ EST INVITÉ À DONNER

95. Le Sous-Comité est invité à:
- examiner les informations et les documents de travail ayant trait aux activités menées par la Division des pêches et de l'aquaculture de la FAO pour donner suite aux recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture à ses sessions antérieures et à formuler des observations à ce sujet;
 - examiner les progrès accomplis et les résultats obtenus et donner des avis, si nécessaire, sur les recommandations qu'il faudrait renforcer et auxquelles il faudrait donner la priorité pendant la prochaine période intersessions;
 - inviter les Membres et les donateurs intéressés à fournir des ressources financières et/ou humaines, afin de mettre en œuvre les domaines prioritaires en matière d'aquaculture, qui sont jugés importants par le Sous-Comité.